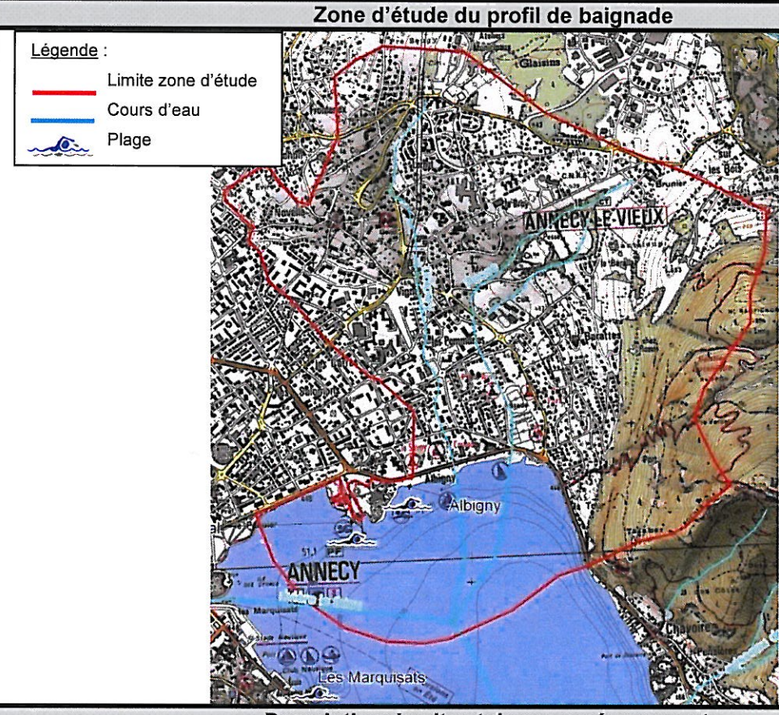
Profil de la baignade de type 1
ALBIGNY, commune d'Annecy-le-Vieux

Date d'élaboration (ou de mise à jour) du profil : janvier 2012

Caractéristiques du site

Nom de la zone baignade (ZB) : **plage d'Albigny**
Nom du plan d'eau : **Lac d'Annecy**
Commune : **Annecy-le-Vieux**
Département : **Haute Savoie (74)**
Région : **Rhône-Alpes**
Activités pratiquées : **baignade surveillée, détente et loisirs, …**
Personne responsable de l'eau de baignade : **Maire d'Annecy-le-Vieux**
Personne chargée des observations et mesures de gestion : **services techniques municipaux, surveillants de baignade, organisme compétent en matière d'assainissement (Syndicat Mixte du Lac d'Annecy), C2A**

Zone d'étude du profil de baignade



Période d'ouverture et fréquentation

Période d'ouverture : **accès gratuit**
Baignade : **SURVEILLEE du 1er week-end au dernier week-end des vacances scolaires d'été de 10h à 19h**
Fréquentation de la plage d'Albigny durant la saison balnéaire : **pas de données (environ 6000 pers/j en pointe)**

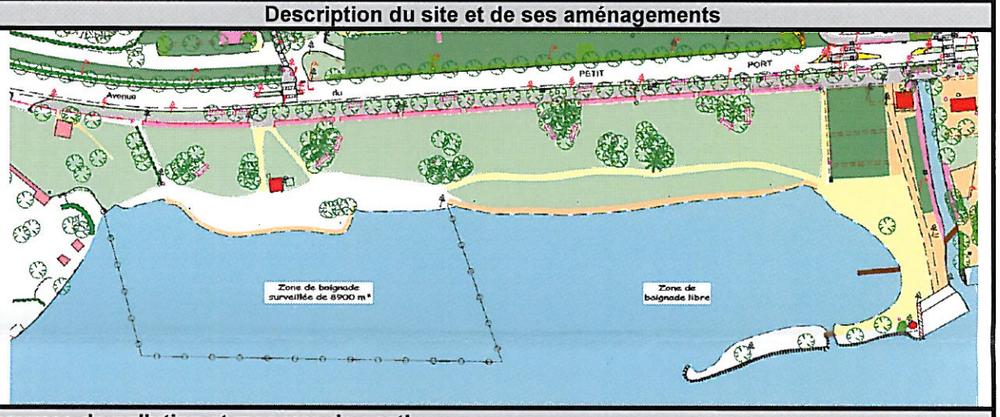
Historique de la qualité de l'eau de baignade

Année	2008	2009	2010	2011
Classement	5A	5B	5B	5A

5	*: nombre de contrôles sanitaires effectués*
A	*: Eau de bonne qualité*
B	*: Eau de qualité moyenne*
C	*: Eau pouvant être momentanément polluée*
D	*: Eau de mauvaise qualité*

Liste des épisodes de pollution ayant déclassé la qualité des eaux de baignade (classe C ou D) :
AUCUN épisode de pollution déclassante recensé au cours des dernières années

Description du site et de ses aménagements



Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Type	Impact	Source de pollution	Nature du risque	Rejet sur la ZB	Paramètres mesurés sur la ZB, seuils d'alerte	Mesures préventives et personnes responsables des procédures	Propositions d'actions curatives en cas de problème particulier
Avéré	Sans objet						
Potentiel	Très faible	**Assainissement non collectif**	Organique et bactériologique	Non	Entérocoques >660 UFC/100mL Escherichia coli >1800 UFC/100mL	- Contrôle des installations en assainissement non collectif par le SILA - Injonction de mises aux normes des installations non-conformes - Coordination des programmes de réhabilitation groupée	- Etude de la qualité microbiologique des cours d'eau qui permettra de hiérarchiser le programme de réhabilitation des installations autonomes du SILA
Potentiel	Très faible	**Rejets routiers**	Hydrocarbures	Non	Teneur en huiles minérales	- Mesures de suivi régulier - Sollicitation de l'avis de l'ARS et mesure de la teneur en huiles minérales en cas de doute - Si nécessaire : interdiction de la baignade	-Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution - Etude des rejets routiers pour déterminer les secteurs prioritaires à équiper de traitement des eaux pluviales (à l'échelle du bassin du lac)
Potentiel	Très faible à faible	**Activités agricoles (épandage, produits phytosanitaires et engrais)**	Organique, bactériologique et pesticides	Non			- Sensibilisation des agriculteurs à de bonnes pratiques agricoles - Etude de la qualité microbiologique des cours d'eau (à l'échelle du bassin du lac) - *Si nécessaire :* Interdiction aux troupeaux de pâturer et s'abreuver dans les cours d'eau et mise en place d'un plan d'épandage
Potentiel	Moyen	**Contamination interhumaine**	Organique et bactériologique	Oui	Entérocoques >660 UFC/100mL Escherichia coli >1800 UFC/100mL	- Mesures de suivi régulier	
Potentiel	Faible	**Développement d'algues**	-	Oui	Transparence	- entretien du site - mesures de suivi régulier	étude pour confirmer l'origine du phénomène et travaux si nécessaire
Accidentel	Très faible	**Dépouille ou déjections d'animaux au sein du site (interdit aux animaux)**	Organique et bactériologique	Oui / Non	Entérocoques >660 UFC/100mL Escherichia coli >1800 UFC/100mL	- Mesures de suivi régulier - Entretien régulier du site et de la zone de baignade - Sollicitation de l'avis de l'ARS et analyse complémentaire bactériologique en cas de doute - Si nécessaire : interdiction de baignade	- Mesures réglementaires interdisant l'accès aux chiens sur la zone de baignade - Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution
Accidentel	Très faible	**Dysfonctionnement sur le réseau d'assainissement**	Organique et bactériologique	Oui / Non	Entérocoques >660 UFC/100mL Escherichia coli >1800 UFC/100mL	- Mesures de suivi régulier et d'autosurveillance - Surveillance du réseau d'eaux usées et télégestion des postes de relevage - Contrôle des branchements et entretien des réseaux d'assainissement collectif par le SILA - Sollicitation de l'avis de l'ARS et analyse complémentaire bactériologique en cas de doute - Si nécessaire : interdiction de la baignade	
Accidentel	Très faible	**Déversement accidentel d'hydrocarbures**	Hydrocarbures	Oui / Non	Teneur en huiles minérales	- Mesures de suivi régulier - Sollicitation de l'avis de l'ARS et mesure de la teneur en huiles minérales en cas de doute - Si nécessaire : interdiction de baignade	- Sensibilisation des riverains des cours d'eau et fossés à la préservation de la qualité des eaux superficielles - Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution
Accidentel	Très faible	**Crue du Colovry**	variable	Non		- Mesures de suivi régulier	- Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution

Légende (impact de la pollution sur la zone de baignade) : impact très faible, impact faible, impact moyen, impact fort, impact très fort

Réalisé avec le soutien financier de : agence de l'eau

Le profil de la zone de baignade est consultable en Mairie
Informations complémentaires sur : www.baignades.sante.gouv.fr